



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIÈRES (CCP)

ANNEXE 1 SUR LE TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL (CONFORMEMENT A L'ARTICLE 28 DU RGPD)

La présente annexe a pour objet de décrire les obligations respectives des Parties en matière de Données personnelles et fait partie intégrante du Cahier des clauses particulières (CCP).

Préambule : Définitions spécifiques

Données personnelles : désigne toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable ; est réputée être une «personne physique identifiable» une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro de téléphone, une adresse email, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

Traitement : désigne toute opération ou tout ensemble d'opérations qui est réalisé sur les Données à Caractère Personnel, de manière automatisée ou non, tels que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, le verrouillage, l'effacement ou la destruction.

Fichier : désigne tout ensemble structuré de Données personnelles, accessible selon les critères déterminés dans la présente Annexe, que cet ensemble soit centralisé, décentralisé, ou réparti de manière fonctionnelle ou géographique.

Instruction : désigne toute instruction écrite ou par saisie de données, reçue par le titulaire de la part du pouvoir adjudicateur en vertu du Marché et notamment de la présente Annexe, et, le cas échéant, des avenants conclus entre le titulaire et le pouvoir adjudicateur et ayant pour objet le traitement de Données personnelles.

Responsable de Traitement : désigne la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement ; le Responsable de Traitement est le pouvoir adjudicateur

Sous-traitant : désigne la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui traite des Données personnelles pour le compte du Responsable du Traitement ; dans le cadre du présent marché, le Sous-traitant est le **titulaire**. Le terme de sous-traitant est à ne pas confondre avec le terme de sous-traitant au sens de la réglementation de la commande publique.

1. Objet

Les présentes clauses ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le sous-traitant s'engage à effectuer pour le compte du responsable de traitement les opérations de traitement de données à caractère personnel définies ci-après.

2. Durée

Le présent accord entre en vigueur à compter de la notification du présent marché et jusqu'à la date de fin d'exécution des prestations du marché.

3. Protection du traitement des Données personnelles

3.1 Réglementation applicable :

Dans le cadre du présent marché, le pouvoir adjudicateur et le titulaire s'engagent à respecter leurs obligations, respectivement en leur qualité de Responsable de Traitement et de Sous-traitant telles que prévues :

- par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le cas échéant mise à jour, ainsi que le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données abrogeant la directive 95/46/CE ;
- les textes et décisions émanant d'autorités administratives indépendantes et notamment ceux de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) ;
- la jurisprudence émanant des tribunaux nationaux et communautaires applicable en matière de données personnelles.

(ci-après la « Réglementation concernant les Données personnelles »).

3.2. Description du traitement faisant l'objet de la sous-traitance :

Dans le cadre du présent marché, les parties s'engagent à collaborer activement pour qu'elles soient en mesure de répondre à leurs obligations réglementaires et contractuelles (*).

Dans ce cadre, le pouvoir adjudicateur confie au titulaire le(s) traitement(s) ayant les caractéristiques suivantes :

Traitement	Objet	Finalité	Durée	Type de données à caractère personnel	Catégories de personnes concernées	Rôle du titulaire
N° 1	Accueil et encadrement des jeunes volontaires dans les centres des séjours de cohésion du Service national universel sessions 2025	Identification des groupes d'encadrants et jeunes volontaires à accueillir pendant le séjour SNU sessions 2025	Le temps du marché, le fichier est détruit à l'issue du séjour	Nom Prénom Date et lieu de naissance Coordonnées Adresses Handicap	Encadrants (majeurs) Jeunes volontaires (mineurs)	Accueil des encadrants et jeunes volontaires pour assurer leur hébergement restauration et encadrement des jeunes volontaires